

Mairie de BANEUIL

Dordogne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire du 9 janvier 2023

Le Conseil Municipal de Baneuil, s'est réuni à la Mairie , le Lundi 9 janvier 2023 à 17 h 00, en séance extraordinaire, selon convocation en date du 3 janvier 2023 , sous la présidence du Maire, Thierry DEGUILHEM.

PRESENTS :

MMES, GRELLETY Claudette, PLÉ Béatrice , DOAT Jessica, GAGNOU Danièle.

MM DEGUILHEM Thierry, NEVEU Philippe, AZZOPARDI Norbert, RIGAUD Jean

La majorité des membres en exercice est présente le Conseil peut donc délibérer en exécution de l'article L2121-17 du CGCT ;

Secrétaire de séance : M.AZZOPARDI Norbert

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

- Détermination des ratios de promotion pour les avancements de grade
- Adhésion CDAS/CNAS
- CNP ASSURANCES
- Convention du service public d'eau potable relative aux prises d'incendie

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan Noël 2022
- Vœux du Maire

Approbation du compte rendu du 7 Novembre 2022 par le Conseil Municipal.

1- Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique en date du

Le maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2023 le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl	100 %
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl	Adjoint technique ppal 1 ^{ère}	100 %

Le Conseil Municipal, ADOPTE : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

2- Adhésion au CDAS

Le Maire, informe le Conseil Municipal de la création, en date du 25 février 1992, d'un COMITÉ DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE pour le versement des prestations d'action sociales à ses agents, démarches nécessaires pour cette adhésion.

Adhésion pour les actifs ou les retraités.

3- CNP ASSURANCES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale du personnel permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire

- A signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2023.
- A signer la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

4- Convention du service public d'eau potable relative aux prises d'incendie

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention du service public d'eau potable relative aux prises d'incendie établie en 2016 est arrivée à échéance des 5 ans de contrats.

Le Maire propose aux élus de renouveler la convention afin de continuer l'entretien des bouches et poteaux d'incendie et puisards d'aspiration.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour que le Maire signe la convention avec le RDE 24.

QUESTIONS DIVERSES

a) Bilan Noël 2022

Mme GRELETTY Claudette propose pour l'année prochaine de changer les heures pour avoir spectacle intégrationnel, afin que les enfants et les aînés soient ensemble. Prévoir de faire la distribution colis et cadeaux un samedi car le vendredi soir de la sortie d'école les parents s'en vont tôt pour emmener leurs enfants au sport.

M.RIGAUD a eu des propositions par des visiteurs du parc d'organiser les samedis soirs, vin chaud et pourquoi pas un marché de Noël.

Le Maire propose que l'année prochaine le thème sur le froid.

b) Carte communale

Le Maire indique que la carte communale de Baneuil sera validée d'ici une quinzaine de jours par les services urbanisme de la CCBDP.

c) Vœux du Maire

Les vœux du Maire à la population auront lieu le 27 Janvier 2023 à 18 h 30 en salle des fêtes.

Alexandra, stagiaire au secrétariat a effectué plusieurs modèles d'invitations et carte de vœux afin que les élus déterminent celle à envoyer.

FIN DE SEANCE A 19 H 15

**Le secrétaire,
M.AZZOPARDI Norbert**

Emargement Conseil Municipal du 9 Janvier 2023

M.DEGUILHEM Thierry, Maire	
M.AZZOPARDI Norbert, 1 ^{er} Adjoint	
Mme PLE Béatrice, 2 ^{ème} Adjointe	
M.RIGAUD Jean, 3 ^{ème} Adjoint	
Mme DOAT Jessica	
Mme GRELETTY Claudette	
Mme GAGNOU Danielle	
M. COMBAREL Jean Louis	
M.NEVEU Philippe	